

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
24e séance
tenue le
vendredi 13 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

puis : M. FREUDENSCHUSS (Autriche)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)
- c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (suite) (A/42/21)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/494)
- c) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (suite) (A/42/571)

1. M. MANSOURI (Ligue des Etats arabes) souscrit entièrement au plan établi par la Secrétaire générale adjointe à l'information pour restructurer le Département de l'information et lui souhaite un plein succès; sa tâche est d'autant plus délicate que l'Organisation des Nations Unies traverse une phase critique durant laquelle il est plus important que jamais qu'elle soit dotée, dans le domaine de l'information, d'un programme clairement défini et des moyens de l'appliquer.

2. Il convient d'établir la coopération entre les services d'information de la Ligue arabe et le Département de l'information sur des bases solides. Le secrétariat de la Ligue arabe espère qu'une telle coopération lui permettra de tirer parti des vastes connaissances techniques dont dispose l'Organisation des Nations Unies et de lancer dans le monde arabe un vaste programme d'information pour populariser la coopération entre les deux organisations, notamment dans le domaine économique et social, et sensibiliser le public arabe aux objectifs des activités de l'ONU dans le domaine de l'information.

3. La Ligue arabe appuie tous les efforts visant à corriger l'image déformée que certains milieux s'emploient à donner de l'Organisation des Nations Unies, tâche extrêmement difficile, en raison non seulement de l'insuffisance des ressources financières et humaines mais aussi de la complexité des problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels est confronté le monde contemporain.

4. La Ligue des Etats arabes sait combien les moyens d'information et de communication sont importants dans les relations internationales. Ils peuvent, en effet, contribuer grandement à la compréhension entre les Etats, à la stabilité politique au développement économique ainsi qu'à la sauvegarde et à l'enrichissement de l'identité culturelle des peuples. Il convient donc de veiller à ce qu'ils ne soient pas détournés de leur véritable mission. Or, on a vu, ces dernières années, des Etats, plus attachés à leurs intérêts, qu'à la vérité, fournir à leurs moyens d'information une version erronée des faits, ce qui a eu pour effet d'exacerber les tensions.

5. Mus par des intérêts économiques et politiques puissants, certains organes d'information mettent à profit leur grande supériorité technique et les moyens financiers dont ils disposent pour façonner comme bon leur semble l'opinion publique mondiale. C'est pour s'opposer à de telles pratiques que de nombreux pays en sont venus à revendiquer l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

(M. Mansouri)

6. L'élimination des déséquilibres existants dans le domaine de l'information ne saurait porter atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux. La Ligue arabe est convaincue que l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication n'est pas incompatible avec la sauvegarde de la liberté de l'information ni même avec la liberté d'expression. Il facilitera de surcroît la réalisation de grandes tâches prioritaires telles que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le développement, le désarmement, la décolonisation, la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et le droit à l'autodétermination des peuples vivant sous la colonisation et la domination étrangère.

7. Des données fournies par l'Union internationale des télécommunications indiquent qu'actuellement 20 pays représentés par un petit nombre d'agences de presse monopolisent 90 % des moyens de communication et des télécommunications. Les agences de presse en développement, et en particulier le pool des agences de presse des pays non alignés espèrent que leur coopération avec le Département de l'information leur permettra de rattraper une partie de leur retard. Il convient de signaler que les pays en développement considèrent que le nouvel ordre international de l'information doit être établi en étroite relation avec le nouvel ordre économique international. Il faudrait à cette fin restructurer les relations économiques internationales de façon à renforcer la coopération entre les Etats à l'abri de toute dépendance. C'est ainsi seulement que le système multilatéral pourra se développer et permettre à terme à la communauté internationale de jeter les bases d'un système de sécurité collective qui englobe tous les aspects des relations internationales.

8. Le Département de l'information peut favoriser l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication en augmentant le volume des services qu'il fournit aux pays du tiers monde. A cet égard, l'une des propositions les plus importantes faites par la Secrétaire générale adjointe à l'information tend à confier un rôle plus actif aux centres d'information des Nations Unies. Ces derniers devraient en effet cesser d'être une simple courroie de transmission entre le Siège de l'Organisation et les pays, et devenir des points de rencontre et des lieux d'échange d'idées et d'informations.

9. La Ligue arabe forme l'espoir que tous les pays conjugueront leurs efforts en vue de l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la liberté de la presse et le libre accès aux sources d'information.

10. M. TEWARI (Inde) dit qu'avec la révolution que connaissent actuellement les technologies de l'information, le fossé, déjà considérable qui sépare les pays riches des pays pauvres, ne cesse de se creuser. C'est pour remédier à ce profond déséquilibre que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a été préconisée. L'humanité évolue de manière constante vers des institutions plus démocratiques, et l'information ne saurait constituer une exception à cette règle. La liberté et la démocratie sont indissociables : on ne peut réclamer la liberté de la presse sans accepter qu'elle soit exercée par tous sans distinction.

(M. Tewari, Inde)

11. Un nouvel ordre de l'information devrait reposer sur deux éléments essentiels : l'objectivité et la plus large participation possible. Les pays en développement considèrent que le système en place, qui est dominé par les agences de presse multinationales, fait d'eux des récepteurs passifs d'informations erronées et sans rapport avec leurs besoins. Une très grande objectivité dans le traitement des informations est donc indispensable. Ils entendent également prendre une part plus active dans le système mondial de communications et à la révolution en cours dans le domaine de l'informatique. Il va sans dire que ces deux conditions ne sauraient être remplies si les pays qui contrôlent actuellement le flux et le contenu de l'information s'y opposent.

12. Les pays en développement ont à cet égard un rôle important à jouer. C'est d'ailleurs pour rectifier les déséquilibres existants que le pool des agences de presse des pays non alignés a été créé. Depuis sa mise en place, il oeuvre sans relâche pour faire entendre la voix des pays non alignés dans toutes les régions du monde. Il y a lieu à cet égard de se réjouir du renforcement de la coopération du Département de l'information avec le pool ainsi qu'avec les agences de presse régionales des pays en développement.

13. Le Département de l'information devrait appuyer vigoureusement l'Unesco, dont le Programme international pour le développement de la communication vise principalement à améliorer les moyens de communication des pays en développement. A ce propos, l'Inde lance un appel à tous les pays pour qu'ils accroissent leurs contributions au Compte spécial de l'Unesco.

14. Consciente de l'importance du mandat du Département, en cette période où l'utilité et le rôle de l'ONU sont mis en question par certains, la délégation souscrit entièrement aux réformes proposées. Cependant, celles-ci ne doivent pas se faire au détriment des programmes du Département. Tout en prenant acte avec satisfaction des assurances données à ce sujet par Mme Sévigny, la délégation indienne estime que le souci de donner à l'action du Département un caractère plus professionnel, ne justifie pas que l'on s'appuie de manière disproportionnée sur les experts de certaines parties du monde à l'exclusion des autres. Il est peut-être plus facile de faire appel à des personnes compétentes dans les pays qui bénéficient de l'ordre international inéquitable actuellement en place. Si tel est le cas, il faut redoubler d'efforts pour découvrir des talents dans d'autres régions du monde.

15. L'Inde est consciente des problèmes financiers auxquels est confronté le Département. Les chiffres cités dans le rapport du Secrétaire général sont alarmants. Mais les tâches qui incombent au Département ne sont pas de celles que l'on peut éluder. La paix, la sécurité, le désarmement, le développement, la décolonisation sont des questions entre lesquelles il n'est pas possible de choisir.

16. Il est importe que l'élan pris lors de l'adoption, par une vaste majorité, de la résolution 41/68 A relative à l'information soit maintenu. Le Groupe des 77 a toujours privilégié le dialogue. Y renoncer c'est saper le fondement même sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies. La délégation indienne espère que la Commission parviendra à endiguer une telle tendance.

(M. Tewari, Inde)

17. Il est inconcevable que dans un monde interdépendant, une grande partie de l'humanité soit, pour des raisons tactiques à courte vue, mise à l'écart des grands systèmes de communications existants, puisque cette situation fait obstacle à l'instauration de relations internationales plus stables et plus harmonieuses.

18. M. HAENSEL (République démocratique allemande) dit que l'accord de principe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis concernant l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires a fait renaître l'optimisme. Dans le monde d'aujourd'hui, comme l'ont souligné les Etats parties au Pacte de Varsovie à la Conférence au sommet tenue en mai 1987, les différences d'ordre idéologique ne doivent pas faire obstacle à l'instauration d'un climat de confiance dans les relations internationales.

19. La responsabilité morale et politique des moyens de communication est à cet égard extrêmement importante. C'est à eux qu'il incombe en effet de promouvoir, par la diffusion d'informations objectives, les concepts de paix, de désarmement, de développement et de recherche en commun d'une solution aux problèmes politiques, économiques, écologiques, sociaux et humanitaires. C'est pourquoi la République démocratique allemande oeuvre à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication comme un processus permanent et évolutif, qui vise à remédier aux déséquilibres existant dans le domaine de l'information, en vue de servir les intérêts objectifs de tous les Etats.

20. Dans ce même esprit, la République démocratique allemande se joint aux Etats soucieux d'aider l'Unesco, sur le plan tant conceptuel que pratique, à jouer le rôle pivot qui est le sien en matière d'information et de communication, conformément à son mandat.

21. La Secrétaire générale adjointe à l'information a rappelé, tout comme de nombreux représentants, que les tâches du Département de l'information s'étaient accrues au fil des ans. Des réformes structurelles visant à centraliser la planification et la production et à optimiser la diffusion de l'information par une meilleure utilisation des potentialités des centres d'information des Nations Unies sont aujourd'hui nécessaires. Le Département devra également envisager l'adoption de nouvelles méthodes en vue de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale et de rallier l'opinion publique internationale aux objectifs de l'Organisation. Ce faisant, le recrutement au sein du Département devra tenir compte des impératifs d'une répartition géographique équitable et conforme aux principes de la Charte. Enfin, il conviendra de faire appel plus fréquemment aux organisations non gouvernementales, dont les activités à la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement ont montré l'importance en matière d'information.

22. La délégation de la République démocratique allemande prend note avec satisfaction des rapports présentés par le Secrétaire général et se joint aux représentants souhaitant voir les recommandations du Comité de l'information appliquées de façon plus systématique. Le projet de résolution qui sera présenté à ce sujet à l'Assemblée générale devra tenir compte de la nécessité d'adapter le

(M. Haensel (RDA))

mandat du Département de l'information aux exigences du monde moderne et souligner l'importance d'un plus grand sens des responsabilités en matière d'information et de communication.

23. Consciente de l'importance du dialogue et de la coopération constructive, la délégation de la République démocratique allemande réitère son soutien aux efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe à l'information en vue de permettre au Département de l'information de mieux s'acquitter de la mission qui est la sienne.

24. M. SHAH (Pakistan) dit que l'information est indispensable à la propagation de la connaissance, particulièrement dans les pays en développement. Or, c'est un domaine qui se caractérise par des inégalités frappantes. C'est ainsi qu'une poignée de pays contrôle entièrement les moyens et les techniques de communication. Leurs agences de presse monopolisent l'information de telle sorte que les courants ne peuvent en être qu'unidirectionnels et que l'interprétation des nouvelles diffusées se fait au préjudice des pays en développement. La concentration des ressources aux mains de quelques sociétés n'a fait qu'aggraver ce déséquilibre.

25. La délégation pakistanaise est fermement convaincue que seule l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication peut permettre de remédier à ces déséquilibres et à ces distorsions. Il garantit en effet que les pays en développement pourront avoir accès au savoir-faire et au progrès technique de manière non discriminatoire, de façon à renforcer leurs propres infrastructures et définir des politiques cohérentes en matière de communication, d'éducation et de culture. A long terme, il deviendra possible de mettre fin aux déséquilibres qui caractérisent aujourd'hui la situation et faire en sorte que la révolution technologique profite à tous. A cet égard, l'imposition de restrictions sur le transfert de technologie avancée et l'acquisition de matériel de pointe est incompatible avec l'exigence de libre échange de l'information. Le Pakistan lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils prennent des mesures susceptibles d'améliorer la coopération en ce domaine.

26. La crise financière de l'Organisation a eu des répercussions graves sur les activités du Département de l'information. Pour y faire face, il a fallu envisager toute une série de mesures de restructuration. Il est tout à fait regrettable, à ce propos, que des centaines de milliers de dollars aient été consacrés au recrutement, de consultants provenant presque tous d'un même pays, alors même que l'on réduisait les émissions radiophoniques hebdomadaires en ourdou qui, pour un coût ridiculement bas, touchaient plus de cent millions de personnes en Asie du Sud. De même, on assiste à une réduction des ressources des centres d'information des Nations Unies au moment où il faudrait les accroître pour mieux faire connaître les activités de l'Organisation.

27. Le Pakistan est vivement préoccupé par le fait que les pays en développement ne sont pas suffisamment représentés dans le Département. Il faut prendre toutes les mesures voulues pour remédier à cette situation, y compris en ce qui concerne le recrutement de consultants, et se conformer strictement aux principes de la Charte en la matière.

(M. Shah (Pakistan))

28. Le Département de l'information devrait, dans ses programmes, accorder suffisamment d'importance au sort de tous les peuples et pays sous domination coloniale et sous occupation étrangère, conformément aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Il devrait couvrir de façon appropriée tout ce qui a trait à l'apartheid, la discrimination sociale, la consolidation du processus démocratique de par le monde, le développement économique et social et l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

29. La délégation pakistanaise souhaite qu'il soit fait état de la grande importance qu'elle attache aux observations présentées par le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU à la dernière session du Comité de l'information. Cette association mène en effet des activités qui contribuent à promouvoir et à encourager la diffusion d'informations sur les objectifs et programmes de l'ONU dans les Etats Membres. La délégation pakistanaise prie donc instamment le Département de l'information de mettre à la disposition de cette association tous les moyens nécessaires pour lui permettre de mener à bien sa tâche, qui ne devrait pas être compromise par la crise financière.

30. La délégation pakistanaise a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/42/494) et demande que soient notamment poursuivis les programmes de formation de journalistes de pays en développement et les activités de coopération en matière de radiodiffusion. Elle a également pris note avec intérêt du rapport du Directeur général de l'Unesco (A/42/571) et se félicite en particulier des mesures prises pour l'application du Programme international pour le développement de la communication (PIOC). Elle a noté avec appréciation le rapport présenté par la Secrétaire générale adjointe à l'information, qui a introduit au sein du Département une conception novatrice qui devrait permettre d'aller de l'avant. Enfin, la délégation pakistanaise approuve le rapport du Comité de l'information (A/42/21) et espère qu'il sera adopté sans être mis aux voix, après quelques changements d'ordre mineur.

31. M. GORASJEWSKI (Pologne) relève l'importance de l'information et de la communication pour le renforcement des relations pacifiques entre les Etats et la compréhension entre les peuples. Il regrette que le Comité de l'information n'ait pu s'acquitter entièrement de la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale dans sa résolution 34/182, du fait que ses membres n'ont pu s'accorder sur la "libre circulation et la diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information". Cette expression euphémique occulte de graves divergences de vues entre les divers groupes de pays. Elle montre bien que certains s'opposent systématiquement à toute évolution du statut de dépendance des pays en développement en ce domaine et refusent d'envisager l'élimination des déséquilibres qui le caractérisent aujourd'hui.

32. La délégation polonaise exprime de nouveau sa préoccupation face aux tentatives faites pour détourner le Comité de l'information de certaines des questions de fond qui sont de son ressort, sous prétexte de parvenir à un consensus. Elle est fermement convaincue qu'il incombe au Comité, dans le cadre de son mandat, de s'attacher à promouvoir l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Elle soutient les justes revendications des pays non alignés

(M. Gorasjewski, Pologne)

sur cette question et partage les points de vue qu'ils ont exprimés à ce sujet lors de la Conférence au sommet de Harare en 1986 et de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés en 1987. Le respect des principes qui sous-tendent le nouvel ordre - souveraineté, indépendance et égalité - contribuera grandement à démocratiser les relations internationales en ce domaine et à promouvoir la liberté d'information, incompatible avec le monopole dont disposent une poignée de pays avancés.

33. La Secrétaire générale adjointe à l'information a, dans son rapport, indiqué que les activités du Département de l'information avaient grandement pâti de la crise que traverse le système des Nations Unies, due, comme l'a relevé le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation (A/42/1), au fait que des désaccords politiques fondamentaux ont conduit certains milieux à se détourner du multilatéralisme et ont motivé le rejet par certains Etats Membres de programmes adoptés. Pour rehausser l'image de l'Organisation, la délégation polonaise estime qu'il faut notamment encourager le Département à exercer de façon plus hardie son droit de réponse afin de rectifier les informations erronées et les distorsions concernant les activités des Nations Unies.

34. Pour ce qui est du rôle pivot du Département en matière de fusion et de coordination des activités d'information, le Comité de l'information a, dans sa recommandation 12, prié le Secrétaire général de lui présenter une étude de faisabilité contenant des informations précises sur les incidences financières de cette fusion. On ne peut donc que s'étonner du fait que la restructuration du Département ait été approuvée et mise en oeuvre avant même que le Comité de l'information ait pu se prononcer à ce sujet. Or, on ne peut écarter la possibilité que le Comité juge, au vu de l'étude de faisabilité, les incidences financières trop élevées.

35. La délégation polonaise désire qu'il soit fait état de sa position concernant les priorités et les orientations des activités du Département. Ces dernières sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et des autres organes pertinents et concernent les questions de paix, de sécurité internationale, de désarmement, de développement, de droits de l'homme et autres questions humanitaires. Toute interprétation restrictive de ces directives des plus claires devra être considérée comme une entorse aux décisions à caractère obligatoire des organes directeurs de l'Organisation.

36. La délégation polonaise attache une importance particulière à la recommandation 29, qu'il faut rapprocher de la recommandation 18 et aux recommandations 15 et 34.

37. La délégation polonaise estime qu'il conviendrait d'améliorer la teneur des communiqués de presse et de faire en sorte qu'ils soient publiés en temps opportun. Elle appelle de nouveau l'attention du Secrétariat sur la nécessité de rendre compte de manière équitable et équilibrée des priorités de l'Organisation.

38. Enfin, elle note avec satisfaction que la Secrétaire générale adjointe a présenté les objectifs du Département de façon plus convaincante que lors de la

(M. Gorasjewski, Pologne)

session du Comité de l'information et s'offre à collaborer à l'élaboration et à l'adoption des recommandations sur lesquelles reposeront les activités du Département de l'information.

39. M. YUAN (Chine) constate que le système international de l'information et de la communication reste marqué par des inégalités et par l'irrationalisme. Les efforts déployés par les pays en développement pour rattraper leur retard historique dans ce domaine, promouvoir leur développement politique, économique, social et culturel et instaurer la paix et le désarmement dans le monde sont souvent ignorés ou présentés de manière erronée par les médias internationaux. Profitant de leur supériorité dans le domaine de l'information et de la communication, certains pays cherchent à imposer aux pays en développement leurs conceptions politiques, leur système de valeurs et même leur mode de vie. Aussi est-il naturel que les pays du tiers monde réclament avec force l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication, qui contribue non seulement à la promotion du développement économique et social de tous les pays mais aussi au renforcement de la compréhension et de la coopération internationales.

40. La Chine a toujours estimé que l'établissement de ce nouvel ordre, fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, est possible à condition que toutes les parties, notamment les pays développés qui sont plus avancés dans ce domaine, fassent preuve de la volonté politique et de la compréhension nécessaires pour arriver à un consensus grâce à des consultations. Les pays développés devraient, dans le respect de la souveraineté nationale et sur une base équitable et mutuellement avantageuse, coopérer avec les pays en développement et leur fournir une assistance dans des domaines comme le financement, la technique, l'équipement et la formation. Pour leur part, les pays en développement doivent s'employer, individuellement ou collectivement, à développer leurs systèmes d'information et de communication.

41. En tant que pays socialiste en développement, la Chine s'efforce de développer son propre système dans ce domaine et d'intensifier sa coopération et ses échanges avec d'autres pays, grâce à une politique d'ouverture vers l'extérieur, à la croissance soutenue de son économie nationale et à l'amélioration constante de ses moyens et techniques de communication. Dans un esprit de coopération, Radio-Beijing a accédé à la demande du Département de l'information et continuera à diffuser gratuitement des programmes des Nations Unies dans certaines régions, en chinois et en anglais.

42. La délégation chinoise félicite le Département de l'information du travail utile effectué dans bien des domaines en application des dispositions de la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale. Les informations diffusées sur la crise économique en Afrique ont contribué à appeler davantage l'opinion publique sur la grave situation des pays africains. Il est regrettable qu'en raison des difficultés financières de l'Organisation, certains projets, coparrainés par le Département et par l'Unesco, aient dû être abandonnés en 1987. La délégation chinoise espère que le Département utilisera au mieux les ressources humaines et financières existantes et renforcera son efficacité. Elle a noté avec satisfaction que, dans son intervention, la Secrétaire générale adjointe à l'information a

(M. Yuan, Chine)

précisé que l'attention et les efforts resteraient axés sur les tâches confiées par l'Assemblée générale et les autres organes intergouvernementaux concernant les questions qui préoccupent particulièrement les pays en développement comme la lutte contre l'apartheid, la question de Namibie, la situation au Moyen-Orient, la paix et le développement, et que la restructuration du Département se fera dans le respect du principe d'une représentation géographique équitable. La Chine appuiera toutes les réformes visant à concrétiser les buts et principes de la Charte des Nations Unies et à permettre au Département de l'information de s'acquitter des mandats dont il a été chargé par l'Assemblée générale et les autres organes intergouvernementaux.

43. M. BOZA (Pérou) regrette que les divergences qui opposent encore les membres du Comité de l'information sur des questions de fond compromettent l'efficacité des directives qu'il doit donner au Département de l'information. Illustrant la crise du multilatéralisme, le dialogue Nord-Sud s'est vidé de tout sens et inspire un sentiment de frustration devant la politique négative des pays occidentaux développés, qui ne font aucun cas des intérêts et des positions des pays du tiers monde.

44. Selon un petit groupe de pays puissants qui contrôlent plus de 90 % des informations diffusées, le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication mettrait en péril la liberté de l'information. Mais pour les pays en développement, submergés par les courants d'information qui viennent du Nord, éliminer les inégalités et les déséquilibrer dans ce domaine constitue un préalable indispensable à toute liberté d'information digne de ce nom. De fait, le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est parfaitement compatible avec la liberté de l'information et la liberté de la presse, comme le prouve l'exemple du Pérou où ces libertés ne connaissent aucune restriction. Tous les courants de pensée politique peuvent librement s'y exprimer, en vertu du système constitutionnel démocratique que le Gouvernement respecte scrupuleusement.

45. Les pays de l'hémisphère nord cherchent à discréditer l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme politique mondial, comme il ressort de la grave crise financière qui affecte l'Organisation, des coupes sombres opérées dans ses programmes de coopération avec les pays en développement et du peu de cas que l'on fait de ses décisions. Pourtant, les pays du tiers monde s'intéressent vivement à la démocratisation des relations internationales, principe essentiel de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci reste, pour le Pérou, l'instance la plus appropriée pour traiter des graves problèmes politiques mondiaux, notamment des problèmes de développement du tiers monde et de la paix internationale.

46. On ne saurait trop souligner l'importance que présente, pour l'avenir de l'Organisation, une opinion publique informée. C'est pourquoi il est urgent de renforcer les activités du Département de l'information, dont la tâche principale est de faire connaître les réalisations de l'Organisation des Nations Unies, pour améliorer son image de marque, mieux faire comprendre son rôle, ses buts et ses principes et son influence politique et morale. A cet égard, le rapport du Comité n'est guère encourageant : les tâches d'information de l'Organisation sont gravement compromises par la crise financière; des programmes radiophoniques ont dû

(M. Boza, Pérou)

être modifiés et les structures du Département doivent être modernisées et développées. Il faut espérer que la restructuration en cours ne se traduira pas par une réduction des ressources qui sont déjà limitées.

47. Pour sa part, le Gouvernement péruvien est disposé à appuyer les activités d'information de l'Organisation par tous les moyens dont il dispose, notamment en resserrant ses liens avec le Département et le Centre d'information de Lima, en lui permettant de faire diffuser par les médias péruviens des informations sur l'ONU. Il se félicite des programmes produits par le Département, notamment en collaboration avec le pool des agence de presse des pays non alignés; le programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement est particulièrement utile. La délégation péruvienne note avec satisfaction que le Département poursuit l'exécution d'un grand nombre de programmes d'intérêt national et appuie pleinement l'idée proposée au cours de débats officiels, à savoir que le Département publie un catalogue détaillé de tous les programmes existants aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

48. M. Freudenschuss (Autriche) prend la présidence.

49. M. PYADISHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), notant que le point à l'étude est l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, dit que les médias et les communications sont devenus l'un des facteurs cruciaux qui façonnent le monde et influencent les grandes orientations de la politique internationale. Les puissants moyens de communication quadrillent entièrement le monde et accroissent l'interdépendance entre les Etats malgré la grande diversité des systèmes.

50. L'Union soviétique est en faveur de l'instauration d'un dialogue franc et honnête qui tienne compte des intérêts mutuels. Il ressort de l'analyse des problèmes qui restent à régler pour assurer la survie de l'humanité que bien peu de progrès ont été accomplis jusqu'à présent. Un premier pas a cependant été fait. L'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ont abouti à un accord de principe pour conclure prochainement un traité sur la question des missiles de courte et de moyenne portée. Il faut espérer que ce traité imprimera l'impulsion nécessaire en vue de l'adoption de mesures encore plus radicales et de la conclusion d'un accord sur la réduction des armes stratégiques à condition que les dispositions du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques soient respectées.

51. L'Union soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies doit participer activement au dialogue international et qu'elle doit exercer pleinement et efficacement les droits dont la communauté internationale l'a investie.

52. La dynamisation des relations internationales implique que l'Organisation des Nations Unies assume de plus grandes responsabilités que par le passé dans le domaine de l'information. A cette fin, l'Union soviétique propose la création d'un programme pour la diffusion d'informations dans le monde entier qui pourrait être mis en place progressivement avec la participation directe et la coordination de l'ONU. Elle invite les Etats Membres à faire connaître leurs vues sur

(M. Pyadishev, URSS)

l'organisation d'un tel programme dans le cadre d'un système général de sécurité internationale. Cette proposition est motivée par la nécessité de surmonter les différences d'ordre idéologique et d'axer tous les efforts sur l'objectif le plus important : assurer la survie de la civilisation. Au fil des ans, une sélection naturelle s'est opérée et a permis de dégager un dénominateur commun dans le domaine de l'information. Aussi importe-t-il de ne conserver que les positions réalistes adaptées à la situation actuelle à l'exclusion de celles qui prêtent à controverse et sont des facteurs d'immobilisme. L'objectif le plus important d'un tel programme est de favoriser la diffusion des idéaux de paix, de renforcer la confiance mutuelle et la coopération et d'éliminer de part et d'autre les fausses conceptions. La proposition soviétique pourrait être examinée dès que possible. Si les débats au Comité de l'information et à la Commission sont très utiles, des échanges de vues plus approfondis sur les questions relatives à l'information et notamment sur les programmes proposés pourraient avoir pour cadre une conférence internationale convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à laquelle participeraient les représentants de services nationaux de l'information, les rédacteurs en chef de grands journaux, les spécialistes des médias, etc.

53. La délégation soviétique est prête à collaborer de manière constructive à l'examen de toutes les questions relatives à l'instauration d'un nouvel ordre de l'information, à la liberté de l'information mise au service de la paix, à la compréhension mutuelle et à la coopération intégrale avec toutes les nations. L'importance voulue doit être accordée aux questions qui relèvent du mandat de l'Unesco dans les décisions du Comité.

54. En ce qui concerne la restructuration du Département de l'information, la délégation soviétique se félicite des efforts faits en vue de le rationaliser et d'accroître sa productivité. Toutefois, elle se demande si cette restructuration ne risque pas de modifier la cohérence des priorités politiques et si les nouvelles structures envisagées ne seront pas aussi pesantes et complexes que les structures antérieures du fait qu'il est prévu de créer au moins deux nouveaux services. N'y a-t-il pas contradiction avec les résolutions prises de renforcer l'Organisation et de diminuer les dépenses? La délégation soviétique compte sur le bon sens, sur l'expérience et sur le sens des responsabilités de la Secrétaire générale adjointe à l'information pour mener à bien cette restructuration de manière rationnelle. Elle espère également qu'il sera tenu dûment compte pour le recrutement du personnel des intérêts de tous les groupes de pays, en particulier du Groupe des Etats socialistes qui sont actuellement sous-représentés dans ce département.

55. M. CHOUERI (Liban) juge important de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à faire connaître ses idéaux et ses réalisations dans le monde entier. La Charte, dont le Liban est l'un des premiers signataires, est l'expression de la volonté des peuples du monde; il faut donc s'efforcer de les atteindre tous, par les meilleurs moyens.

56. La délégation libanaise se félicite du plan pratique et novateur proposé par la Secrétaire générale adjointe à l'information, Mme Sévigny. Il faut revitaliser le Département de l'information, tâche d'autant plus urgente qu'il n'a pas été procédé, depuis 40 ans, à une étude générale du système d'information. Il importe

(M. Choueri, Liban)

de coordonner les activités du Département, en mettant l'accent sur les thèmes recommandés par l'Assemblée générale. La proposition la plus importante est sans doute celle qui vise à rationaliser l'administration des centres d'information. Loin de servir uniquement à diffuser des publications, ces centres devraient favoriser le dialogue entre les Etats Membres et l'Organisation. Dans ce contexte, la délégation libanaise se félicite de la nomination de M. Sanbar au poste de directeur de la Division des centres d'information des Nations Unies; sa grande expérience, acquise dans des circonstances parfois difficiles, le qualifie particulièrement pour la tâche qui l'attend.

57. En dépit des troubles qui depuis 13 ans agitent le Liban, l'un des Etats Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, le Centre d'information de Beyrouth est demeuré actif. Malgré les difficultés de tous ordres, financières et autres, le Liban continue à s'acquitter de ses obligations envers l'Organisation, notamment en appuyant sans réserve le Centre d'information de Beyrouth. Les moyens de communication continuent de fonctionner et l'on demeure particulièrement attentif à la liberté de la presse, même dans les circonstances les plus catastrophiques. C'est dans ces temps d'épreuve qu'une information des Nations Unies énergique, efficace et responsable est le plus appréciée.

58. Mme RUIZ-ZAPATA (Mexique) espère que l'heureuse tournure des relations internationales va permettre à l'Organisation des Nations Unies d'assumer pleinement ses responsabilités et que le nouveau Directeur général de l'Unesco, M. Federico Mayor, dont le Mexique a appuyé la candidature, n'apportera aucune modification à la structure de base et à l'orientation de cette organisation.

59. Se référant à la recommandation 12 du Comité de l'information aux termes de laquelle le Secrétaire général devrait être prié de présenter au Comité une étude de faisabilité concernant la fusion et la coordination de toutes les activités d'information du Département (voir le document A/42/21, par. 61), la délégation mexicaine a pris note de la restructuration en cours et est prête d'une manière générale à l'appuyer parce qu'elle estime que l'information doit être mise au service de la poursuite des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Elle s'est toujours employée à obtenir que des ressources adéquates soient mises à la disposition du Département car elle considère qu'il y va de l'intérêt des pays en développement comme de tous les pays d'ailleurs de faire connaître ce que l'ONU accomplit dans le domaine du développement, de la décolonisation, du désarmement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales.

60. Certains aspects de la restructuration envisagée préoccupent, néanmoins, la délégation mexicaine. Par exemple, l'accent est mis d'une part sur la modernisation des équipements du Département et, d'autre part, sur la diffusion de l'information. Vu la pénurie de ressources, cette modernisation risque de compromettre le maintien de certains projets et programmes de formation et la parution de publications. Il importe de ne pas oublier que l'impact de programmes de diffusion d'informations, qui pourraient d'ailleurs atteindre un plus grand public, est relatif comparé au profit que l'on peut tirer de la formation de groupes de journalistes de pays en développement, de l'amélioration des infrastructures de ces pays et de la fourniture de programmes ou d'informations diverses aux universités ou à des établissements

(Mme Ruiz-Zapata, Mexique)

analogues, etc. La restructuration en cours n'est sans doute qu'une première étape, mais il importe de veiller à ce que toutes les activités du Département soient conformes à son mandat et aux recommandations du Comité de l'information. Dans ce contexte, la délégation mexicaine souhaite rappeler à propos du document concernant les travaux de l'ONU au cours de la décennie de 1990 que le principal rôle de l'Organisation dans ce domaine est de faire office de catalyseur en ce qui concerne la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et l'exécution des décisions de la communauté internationale énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale. La délégation mexicaine tient à souligner que le Mexique attache la même importance à toutes les résolutions de l'Assemblée générale, qu'elles aient été adoptées à une grande majorité ou sans avoir fait l'objet d'un vote. A la dernière session du Comité de l'information, la délégation mexicaine a insisté sur la nécessité d'aboutir à un consensus qui ait réellement un sens. Les débats ont fait ressortir clairement que l'objectif visé en insistant sur la recherche du consensus était précisément de contraindre le Groupe des 77 à laisser de côté la question de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Or, cette question constitue le fondement même des travaux. Certaines délégations ont défini le nouvel ordre comme un processus permanent et évolutif et les efforts déployés, tant à l'ONU qu'à l'Unesco, en vue de l'instaurer doivent aussi être permanents et évolutifs.

61. L'amélioration des relations internationales contribuera peut-être à modifier les positions et le Groupe des 77 sera réceptif à tout signe positif et prêt à négocier. Dans ce cas précis, le processus de négociation doit suivre une démarche inverse et les pays concernés doivent essayer de rapprocher leur position de celle du Groupe des 77. Prétendre obtenir davantage de concessions de ce groupe ou essayer d'imposer des points de vue minoritaires ne fera qu'amenuiser les chances de parvenir à un accord. Il appartient maintenant à ces groupes de prouver qu'ils sont prêts à faciliter un accord, lequel pourrait être fondé sur les recommandations du Comité de l'information qui reprennent les dispositions de la résolution 41/68 A de l'Assemblée générale adoptée à la suite du vote favorable des 148 Etats Membres.

62. M. MONTANE-LOPEZ (Cuba) assure le Président et la Secrétaire générale adjointe à l'information de la coopération de la délégation cubaine à la réalisation des objectifs de l'ONU touchant les questions relatives à l'information qui revêtent une importance critique sur les plans politique, social et économique. Les grands progrès techniques accomplis dans ce domaine ont marqué l'avènement d'une ère nouvelle. La transmission instantanée des informations à l'échelle mondiale grâce aux nouveaux systèmes de télécommunications par satellite a des incidences sociales et économiques et une nouvelle forme de dépendance risque de s'instituer pour les pays qui n'ont pas mis au point de politiques adéquates et sont dépourvus des infrastructures nécessaires. Etant donné les déséquilibres dont pâtit la circulation internationale de l'information, tout particulièrement dans le cas des pays en développement, la question de l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information est depuis plusieurs années au centre des débats du Comité de l'information et de la Commission politique spéciale ainsi que celle de l'amélioration des services du Département de l'information. Le nouvel ordre vise essentiellement à favoriser le développement et à renforcer la paix.

(M. Montane-Lopez, Cuba)

63. Indépendamment de son caractère normatif, le nouvel ordre permettrait de faire des progrès décisifs en ce qui concerne l'exercice de droits fondamentaux comme le droit de communiquer et d'être informé objectivement et d'avoir pleinement accès à l'information. Ce processus suppose le renforcement du multilatéralisme en fonction de la coopération et de la compréhension qui sont les fondements du système des Nations Unies. L'absence de consensus sur cette question porte préjudice aux relations internationales et aux aspirations des pays en développement et paralyse les travaux.

64. Ce problème a fait l'objet d'un examen approfondi lors de la deuxième Conférence générale des ministres de l'information des pays non alignés qui a eu lieu à Harare (Zimbabwe) en juin 1987. Les ministres de plus de 60 pays ont étudié des questions liées à celles que la Commission politique spéciale examine, à savoir la décolonisation de l'information, le développement des infrastructures, la formation technique et le développement des échanges d'informations, ce qui suppose le renforcement du pool des agences de presse et des organismes de radiodiffusion des pays non alignés. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis au Siège de l'Organisation, il y a quelques jours, ont noté que la situation en Afrique australe s'était aggravée; aussi la délégation cubaine prie-t-elle le Département de l'information de diffuser davantage d'information sur la situation en Namibie et sur les pratiques d'apartheid. De même, le grave conflit de l'Amérique centrale est lié à la lutte que mènent les peuples de cette région pour la paix et l'indépendance. L'Assemblée générale est donc investie d'une responsabilité unique, et tout particulièrement le Département de l'information, en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La restructuration en cours ne doit pas porter atteinte aux activités approuvées par l'Assemblée générale et perturber l'équilibre existant en ce qui concerne les programmes diffusés dans certaines langues, les services, etc.

65. Le Document final et les résolutions adoptées à Harare dont l'une dénonce les émissions subversives diffusées à partir des Etats-Unis, par la station de radio fâcheusement dénommée "Radio Marti", prouvent que ces problèmes ne sont pas uniquement d'ordre technique, mais aussi d'ordre politique et qu'ils tendent à aggraver la crise que traversent actuellement les relations internationales. Le Document final mentionne également les émissions subversives diffusées tant en Afrique qu'en Asie et en Amérique latine, notamment la station de radio Thuth dont la dernière émission vers le Nicaragua date du 15 septembre 1987. On voit le sens qu'il convient d'attacher au libre échange de l'information prôné par les Etats-Unis qui, dans le cadre de leurs émissions hebdomadaires à l'intention de Cuba mènent une infâme guerre psychologique contre un petit pays non aligné qui lutte pour son développement. Cet exemple prouve combien il est urgent d'instaurer un nouvel ordre de l'information et que le Comité de l'information et la Commission politique spéciale tiennent compte des violations et des pressions politiques exercées par les Etats-Unis au nom de la liberté de l'information. Cette conception de la liberté de l'information correspond à la doctrine du libre échange et au pragmatisme qu'essaie d'imposer l'actuel Gouvernement des Etats-Unis et qui ont permis aux sociétés transnationales nord-américaines de s'implanter dans le monde entier. Le véritable objectif de ce pays est de s'assurer le monopole des communications et des moyens d'information aux fins de l'exportation de services et de la société de

(M. Montane-Lopez, Cuba)

consommation. En d'autres termes, la liberté de l'information doit renforcer la libre entreprise à l'échelle transnationale. Il importe de rappeler que les pays du tiers monde n'ont accès qu'à 10 % des moyens d'information et des réseaux de communication et que la liberté de l'information n'existe guère dans le cas de plus d'une centaine de pays.

66. Les aspects pratiques des questions à l'examen sont indissociables des graves problèmes politiques, sociaux et économiques qui affectent la majeure partie de l'humanité, à savoir le développement, le service excessivement lourd de la dette extérieure, la préservation de la souveraineté nationale et de l'identité culturelle, la solution des conflits régionaux, le droit à l'autodétermination et à la non-ingérence dans les affaires intérieures. Ignorer ces liens reviendrait à méconnaître la réalité historique.

67. Pour aboutir à des accords réalistes et atteindre les grands objectifs, les membres de la Commission politique spéciale doivent envisager les questions à l'étude dans une optique globale qui tienne compte de tous les aspects politiques, économiques et sociaux.

68. M. KUNDSTADTER (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, déplore que la référence du représentant de Cuba aux émissions de Radio Marti, qu'il qualifie de subversives, vienne troubler les débats qui ont donné lieu jusqu'à présent à l'expression d'une grande diversité d'opinions en termes mesurés. Les objections du représentant de Cuba ne font que prouver que la liberté de l'information n'existe pas dans son pays. Il importe de lui rappeler que, contrairement aux accords de l'UIT, Cuba s'efforce de brouiller les émissions sur ondes moyennes diffusées vers les Etats-Unis.

69. M. MONTANE-LOPEZ (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que si les Etats-Unis connaissaient réellement le peuple cubain, ils n'auraient pas créé une radio qui est en fait une radio d'Etat apparentée à la Voix de l'Amérique. La liberté d'expression ne revêt certainement pas le même sens dans les deux pays. Les faits, que mentionne chaque année le représentant de Cuba prouvant ces différences, ne sont jamais démentis. Ce qui dérange en réalité les Etats-Unis, c'est que Cuba est parvenue à un stade de développement que beaucoup de pays ne pourront atteindre dans les années qui viennent. Cuba compte maintenant plus de 50 000 médecins contre 3 000 au moment du départ des Etats-Unis. Ce qui dérange aussi les Etats-Unis, c'est le développement d'une industrie micro-électronique cubaine. Les émissions de radio et de télévision cubaines captées en Floride prouvent que la liberté d'expression existe bien à Cuba, mais non pas au sens où l'entendent les Etats-Unis. Comme on le sait, ce pays qui possède 80 % des moyens d'information refuse de voter pour un document qui prône la liberté d'expression.

70. M. KUNDSTADTER (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que les Etats-Unis connaissent bien les Cubains puisque 10 % de la population cubaine y vivent. Les Etats-Unis ne sauraient être dérangés par les pays qui souhaitent se développer ou par leurs prouesses dans quelque domaine que ce soit. Quant à la liberté d'expression, le représentant des Etats-Unis rappelle au représentant de Cuba que ce qui fait l'unicité de la bibliothèque publique de New York comme le disait un de

(M. Kindstadter, Etats-Unis)

ses anciens directeurs, c'est la liberté dont disposent tous ceux qui souhaitent l'utiliser. Il invite le représentant de Cuba à mettre à profit les ressources que cette bibliothèque offre à tous ses usagers sans distinction.

71. M. MONTANE-LOPEZ (Cuba) dit que les bibliothèques sont effectivement créées pour être utilisées. Les journalistes américains peuvent se rendre librement à Cuba alors que les journalistes cubains ne sont pas autorisés à visiter les Etats-Unis. Un programme diffusé récemment sur une chaîne de télévision américaine traitait du problème des libertés aux Etats-Unis. On ne dispose pas d'informations assez précises sur les limitations qui existent à cet égard aux Etats-Unis.

La séance est levée à 12 h 45.